

Election Comité d'Entreprise Le Dauphiné Libéré SA

Le vendredi 23 mars a eu lieu le premier Comité d'Entreprise du Dauphiné Libéré avec comme ordre du jour l'élection du nouveau bureau et la dévolution des biens des anciens CE de RAD, PSE et AGI vers le nouveau CE Dauphiné Libéré SA.

Election du Bureau :

La CGT, étant le syndicat majoritaire de l'entreprise, a présenté une liste qui a été soutenue par la CFDT. Le SNJ et FO n'ont pas présenté de candidat.

Le bureau

	Titulaire	Adjoint
Secrétaire	Christian Martin (CGT)	Pascal Navarro (CGT)
Trésorier activités sociales	Christian Martin (CGT)	Françoise Giry (CGT)
Trésorier 0,20	Françoise Giry (CGT)	Catherine Lavallée (CGT)

Responsables des commissions obligatoires et facultatives :

Commissions	Secrétaire/Responsable	Adjoint
Emploi/Formation	Nicolas Popelin (CGT)	Dominique Cheul (CFDT)
1% logement	Christian Martin (CGT)	-----
Egalité professionnelle	Dominique Cheul (CFDT)	-----
Culture	Catherine Lavallée (CGT)	Isabelle Mouyon (CFDT)
Mutuelle, prévoyance et retraites	Nicolas Popelin (CGT)	-----
Sports et loisirs	Michel Iasparro (CFDT)	-----
Restaurant et distributeur	Pascal Navarro (CGT)	-----
Enfance	Françoise Giry (CGT)	-----
Tourisme et sorties familiales	Françoise Giry (CGT)	-----
Immobilier vacances	Joseph Sacristan (CGT)	Francis Martinez (CFDT)

Il est à noter que lorsque le secrétaire du CE a demandé aux élus s'il y avait d'autres propositions des commissions, FO et le SNJ n'ont rien proposé et ils se sont juste contentés de voter blanc.

Dévolution des biens des anciens C.E.

Les biens des CE de RAD et PSE ont bien été transférés au nouveau CE Dauphiné Libéré.

En revanche, pour les biens du CE d'AGI, rien n'a pu être fait car les liquidateurs SNJ et FO étaient absents. Ces syndicats ont prétexté ne pas avoir été convoqués officiellement par la Direction.

Cela a motivé la suspension de la réunion du Comité d'Entreprise jusqu'au mardi 27 mars afin de pouvoir finaliser ce point.

MARDI 27 MARS... La suite mais... pas la fin

Les liquidateurs SNJ/FO se sont présentés à la réunion mais sans les documents leur permettant d'effectuer la liquidation des biens. Ils ont rétorqué que le CE Dauphiné Libéré n'a aucune autorité sur eux, et qu'à ce titre, ils n'ont pas de comptes à lui rendre. (?)

Ils affirment vouloir continuer leur travail de liquidateurs qui selon leurs dires : « *pourra durer 1 semaine, 1 mois, 6 mois ou 1 an...* » Ils sont incapables de le préciser aujourd'hui.

Cela ne les a pas empêchés de continuer à faire des chèques avec l'argent des salariés, car nous apprenons aujourd'hui que le 26 mars, 3 jours après la mise en place du bureau du nouveau CE, 4.000€ ont été versés à l'Association de Retraités (AGI), et en dédommagement des frais de la mutuelle pour les anciens agistes, 240€ ont été versés aux employés et ouvriers et 800€ pour les journalistes.

Vu cette attitude, qualifiée d'illégale par l'avocat de la direction, un délit d'entrave à l'encontre de ces liquidateurs a été constaté et voté par les élus CGT, CFDT et CGC du Comité d'entreprise.

Le secrétaire du CE a été mandaté pour porter l'affaire devant les tribunaux.

Les conséquences pour les salariés

Les comptes et l'argent d'un ancien CE (le plus important par le nombre et le budget) sont bloqués par FO et le SNJ, privant ainsi le nouveau Comité d'Entreprise des moyens comptables et financiers pour faire vivre les activités sociales.

De cette manière et tant que ces syndicats n'auront pas décidé de débloquer l'argent des salariés, le CE Dauphiné Libéré n'a aucune possibilité de financer les activités sociales ou les prestations concernant :

- L'enfance
- La culture
- Les chèques vacances ou lire
- Les locations des vacances,
- Le tourisme et les sorties familiales
- Les aides et soutiens divers,
- Etc...

Vos réclamations sont à adresser aux syndicats FO et SNJ, seuls responsables de cette situation inédite et nous pouvons le dire : « **incroyable** ».